

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Chambéry, le 4 décembre 2019

Direction des services de la Navigation aérienne

Le chef de la circulation aérienne de Chambéry
Service de la Navigation Aérienne Centre-Est

Direction des Opérations

à

Service de la Navigation aérienne Centre-Est
Organisme de Chambéry

Messieurs les présidents
Ligue Rhône alpes
135 rue du mâconnais
73000 Chambéry le haut
et
Comité départemental de Savoie
Maison des sports
90 rue Henri Oreiller
73000 Chambéry

Nos réf. : COU 2019_010/ SNA-CE/ LFLB
Vos réf. : Protocole d'accord du 23/11/2018
Affaire suivie par : Amélie Maire
amelie.maire@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 85 44 09 51 - Fax : 04 85 44 09 59

Objet : dates de la période dite « charters neige »

Messieurs les présidents,

Comme convenu dans le protocole d'accord définissant les conditions d'utilisation des plates-formes « les Brocolis » et « Méry moto-cross » je vous informe que la saison dite « charters neige » débutera le samedi 14 décembre 2019 et se terminera le dimanche 12 avril 2020.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier,

Le chef circulation aérienne

Amélie Maire

